



COMMUNE DE VIGNOT
13 rue Pasteur - 55200
Tél 03 29 91 12 90
Mail : secretariat@communedevignot.fr

Envoyé en préfecture le 07/08/2025
Reçu en préfecture le 07/08/2025
Publié le 
ID : 055-215505538-20250806-AR_112_2025-AR

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT
PORTANT RÉGLEMENTATION DE
L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL
N°2025-112

Le Maire de VIGNOT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-2 et L2212-5,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre ainsi que la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur l'ensemble du territoire de la commune et qu'il y a lieu par voie de conséquence de réglementer l'accès et l'utilisation du terrain de football de la commune,

Considérant les risques encourus pour la préservation de la pelouse en cas d'utilisation intensive du terrain de football communal,

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Afin de préserver et de maintenir le bon ordre public, l'accès et l'utilisation du terrain de football sont réservés uniquement aux licenciés du club de football et sous l'encadrement de dirigeants, à compter de la publication de cet arrêté, sauf autorisation expresse de la Commune et du club de football.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en mairie et par apposition de panneaux aux abords du terrain de football.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Commune, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Commercy ainsi que les Agents placés sous leurs ordres sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIGNOT, le 6 août 2025

Le Maire,
Nicolas MILLOT

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



A red circular official stamp of the Mairie de Vignot is visible, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE de VIGNOT' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'. A large, dark, stylized signature is written over the stamp.